

Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/climate/sb42/

Vol. 12 No. 629

Publie par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Mardi, 2 Juin 2015

CONFERENCE DE BONN SUR LES **CHANGEMENTS CLIMATIQUES 1ER JUIN 2015**

La Conférence de Bonn sur les changements climatiques s'est ouverte lundi 1er juin avec une cérémonie d'ouverture suivie des plénières d'ouverture de l'ADP, du SBSTA et du SBI chargées d'aborder les points de l'ordre du jour à examiner au cours des SB 42 et de l'ADP 2-9. Le matin, l'ADP a commencé la première lecture commune du texte de négociation sur les généralités/ objectif.

L'après-midi, les deux groupes de négociation ont entamé la première lecture du texte sur l'adaptation, les pertes et préjudices, et l'atténuation. Au cours du déjeuner et dans la soirée, des groupes informels modérés se sont réunis dans le cadre de l'ADP afin de poursuivre les discussions sur les généralités/objectif, l'atténuation, et l'adaptation et les pertes et préjudices en vue de rationaliser le texte de négociation de Genève et de consolider les options.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La Secrétaire exécutive de la CNUCC Christiana Figueres a déclaré que cette session devrait être considérée comme un « chantier de construction » pour les organes subsidiaires et l'ADP visant à ouvrir la voie à l'accord de 2015.

Dans un message vidéo enregistré, le Président de la CdP 20/RdP 10 Manuel Pulgar-Vidal, Ministre de l'environnement du Pérou, a souligné que le « temps des négociations est venu ». Il a indiqué que le résultat de Paris pourrait comprendre: un instrument central qui soit juridiquement contraignant; une cible pour la neutralité carbone; un processus visant la communication régulière des centres nationaux de données (CND); un objectif qualitatif à long terme pour l'adaptation; des progrès significatifs en matière de financement de l'action climatique; des dispositions sur les pertes et dommages; et le lancement d'une action mondiale pour accroître les technologies et le renforcement des capacités.

Le futur Président de la CdP 21/RdP 11 Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères de la France, a suggéré que le succès de Paris reposerait sur quatre piliers: un instrument universel juridiquement contraignant; les CPDN; le financement, la technologie et le renforcement des capacités (MDI); et le rôle et les contributions des acteurs non étatiques. Il a demandé expressément que des progrès soient accomplis concernant: la différenciation des éléments à inclure dans l'accord et dans les décisions de la CdP; la définition des questions politiques majeures sur lesquelles devront porter les décisions des ministres; et la préparation d'une décision sur l'action à mener au cours de la période antérieure à 2020 pour adoption à Paris.

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE: Le Co-président de l'ADP Daniel Reifsnyder (États-Unis) a ouvert l'ADP 2-9.

Le PÉROU a fait rapport sur le dialogue informel ouvert à tous qui a eu lieu du 20 au 22 mars 2015, à Lima, au Pérou. Le délégué a déclaré qu'il est essentiel que l'ADP produise un texte plus clair, plus court et mieux exploitable.

La FRANCE a présenté les discussions menées au cours du dialogue informel ouvert à tous qui s'est tenu les 5 et 6 mai 2015, à Paris, en France. La déléguée a mis l'accent sur la responsabilité collective des négociateurs pour faire progresser la production d'un résultat transparent et inclusif à Paris.

L'ALLEMAGNE a fait rapport sur le 6e Dialogue de Petersberg qui a eu lieu du 17 au 19 mai 2015, à Berlin, en Allemagne. Le délégué a déclaré que les consultations ministérielles ont abouti à l'élaboration de cinq messages sur l'accord de Paris, notamment: un sentiment clair d'orientation vers un développement durable résilient face aux changements climatiques; une évaluation régulière du niveau global d'ambition; une meilleure prévisibilité du financement public et de la manière dont l'objectif visant à mobiliser USD100 milliards d'ici 2020 peut être atteint; un ensemble de règles communes permettant de garantir la transparence et la responsabilité; et la nécessité d'une convergence sur les questions à traiter avant

GROUPES DE NÉGOCIATION: Généralités/Objectif: Le Co-président de l'ADP Reifsnyder a donné un aperçu de

cette partie en proposant d'identifier dans le texte les « fruits accessibles » à consolider et rationnaliser afin de remporter des « victoires précoces ». Il a proposé que les paragraphes identifiés par le groupe de négociation soient ensuite examinés de manière plus approfondie au cours des discussions informelles modérées. De nombreuses Parties ont appuyé l'approche proposée.

Le Co-président Reifsnyder a également indiqué la nécessité d'aborder la « méta » question de l'existence de cette partie. L'ARABIE SAOUDITE et la Malaisie, au nom des PÂYS EN DÉVELOPPEMENT ANIMÉS DU MÊME ESPRIT (LMDC), ont souligné que cette partie n'est pas nécessaire, tandis que le Pérou, au nom de L'ALLIANCE INDEPENDANTE DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), les Tuvalu, au nom des PAYS LES MOINS AVANCES (PMA), le MEXIQUE, la TRINITÉ-ET-TOBAGO, l'URUGUAY et la FÉDARATION DE RUSSIE on souligné l'importance de cette partie pour mettre en contexte l'objecțif de l'accord.

La NORVÈGE, l'UNION EURÖPÉENNE et les ÉTATS-UNIS ont déclaré que la partie devrait être concise et la FÉDÉRATION DE RUSSIE a ajouté qu'elle devrait être fondée sur des données scientifiques. L'INDONÉSIE a déclaré que la partie ne devrait pas réécrire ni réinterpréter la Convention. Les ÉTATS-UNIS ont demandé l'identification des concepts se chevauchant entre les parties.

Le SOUDAN a proposé que les Parties déterminent les paragraphes sur lesquels elles sont prêtes à travailler, étant entendu que tous les paragraphes devraient être abordés au cours de cette session.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © a été rédigé par Beate Antonich, Alice Bisiaux, Mari Luomi, Ph.D., Annalisa Savaresi, Ph.D., Anna Schulz et Virginia Wiseman. Édition numérique: Leila Mead. Version française: Louison Dumaine-Laulusa. Éditrice en chef: Pamela Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James « Kimo » Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du Bulletin sont l'Union européenne, le Gouvernement de la Suisse (l' Office fédéral de l'environnement (OFEV), la Direction du développement et de la coopération (DDC)) et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au Bulletin au titre de l'exercice 2015 par le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères , le ministère japonais de l'environnement (par l'intermédiaire de l'Institut pour les stratégies environnementales mondiales - IGES), les Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de recherche sur le développement international (CRDI). Le financement pour la traduction du Bulletin en français a été fourni par le Gouvernement français, la Wallonie, le Québec, et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut http://enb.iisd.mobi/



de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD ou des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour toute information sur le *Bulletin*, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD à kimo@iisd.org, au +1-646-536-7556 ou au 300 East 56th St., 11D, New York, NY 10022 USA. L'équipe du BNT à la Conférence de Bonn sur les changements climatiques de juin 2015 peut être contactée par e-mail à l'adresse suivante: kimo@iisd.org.



L'AILAC a déclaré que la partie doit inclure des objectifs mondiaux en matière d'atténuation, d'adaptation et de MDI et que tout libellé portant sur des objectifs collectifs doit être examiné.

Les PMÅ, soutenus par la SUISSE, ont proposé de se pencher d'abord sur les diverses options au sein des paragraphes avant d'essayer de fusionner les paragraphes.

La CHINE a souligné que certaines Parties pourraient être gênées par la combinaison de concepts contradictoires dans des

paragraphes uniques.

Prenant note de l'objection de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, les Parties sont convenues de tenir des consultations informelles, ouvertes aux observateurs, afin d'aborder: le paragraphe 14 sur la coopération entre les Parties; les paragraphes 1 et 2 sur l'objectif de l'accord; et le paragraphe 5 sur l'obligation de toutes les Parties à prendre des mesures et à coopérer.

Adaptation et pertes et préjudices: Le Co-président de l'ADP Reifsnyder a invité les Parties à examiner les moyens de rationnaliser la partie du texte de négociation portant sur

l'adaptation et les pertes et préjudices.

Soulignant la nécessité de l'aisser du temps pour la coordination du groupe, la Bolivie, au nom du G-77/CHINE, a proposé d'examiner les parties du texte de manière thématique et, soutenue par la Jamaïque s'exprimant au nom de l'AOSIS, de commencer par la rationalisation du texte sur le suivi et l'évaluation.

Les ÉTATS-UNIS ont avancé des propositions visant, entre autres, à rationaliser le texte sur les engagements et à réduire les chevauchements entre le suivi et l'évaluation, et la communication et la notification. L'UNION EUROPÉENNE a appuyé l'examen thématique des parties du texte et a proposé de commencer par le texte sur les engagements.

L'Arabie saoudite, au nom des LMDC, a proposé des suppressions pour éviter les répétitions, notamment dans le texte

sur les engagements.

Le Chili, au nom de l'AILAC, a avancé des propositions visant à rationaliser les libellés portants, entre autres, sur le caractère mondial et le long terme de l'adaptation, et sur les engagements.

Le TIMOR-LESTE a proposé de rationaliser la partie sur les pertes et préjudices. L'AOSIS a demandé que l'adaptation et les pertes et préjudices soient examinés comme des questions distinctes

Les délégués sont convenus d'examiner les options pour la rationalisation du texte sur l'adaptation dans le cadre d'un débat modéré, en commençant par le texte portant sur: la communication des données pour l'adaptation; les engagements; et le suivi et l'évaluation.

Atténuation: Présidé par le Co-président de l'ADP Ahmed Djoghlaf (Algérie), le groupe de négociation de l'ADP sur l'atténuation a examiné la fusion de plusieurs paragraphes du texte de négociation de Genève. Au cours des discussions, des appels ont été lancés par les Parties pour qu'elles s'abstiennent de promouvoir leurs positions et de modifier le fond et le caractère juridique du texte. Certaines Parties ont demandé des éclaircissements sur le fondement de la rationalisation et sur le statut des crochets dans la consolidation des propositions. Certains délégués ont indiqué les défis posés par le système audiovisuel de la salle.

La fusion des paragraphes 30 et 32 mentionnant les organisations régionales d'intégration économique et l'application conjointe des engagements n'a pas été acceptée, les TUVALU s'y étant opposés en expliquant que cela créerait des complications inutiles

La fusion des paragraphes 38, 23 et 21.5 n'a pas été acceptée, la BOLIVIE s'y étant opposée, en soulignant la nécessité de maintenir le paragraphe 38 comme un paragraphe distinct puisqu'il se rapporte au Cadre de Varsovie et à la REDD+.

Les Parties sont convenues de fusionner les deux options du paragraphe 21.6 sur la communication par les Parties des engagements/contributions/mesures en matière d'atténuation.

Les Parties ont également examiné la fusion des paragraphes suivants: 35 et 36 sur les stratégies à faible émission; 20 et 21.8 sur le niveau d'ambition le plus élevé possible en matière d'atténuation; 25.3, 21.13 et 21.4 sur la progression par rapport aux contributions des Parties; les diverses options du texte introductif du paragraphe 21 sur les engagements des Parties en matière d'atténuation; et les diverses options du paragraphe 33

sur le registre national en ligne des objectifs d'atténuation. Aucun accord n'ayant été trouvé au sujet des paragraphes ci-dessus, le Co-président Djoghlaf a chargé le groupe modéré du soir de poursuivre l'étude de leur fusion.

PLENIERE D'OUVERTURE DU SBSTA

La Présidente du SBSTA Lidia Wojtal (Pologne) a ouvert la plénière. Les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2015/1) et ont accepté l'organisation des travaux de la session. Wojtal a annoncé que les consultations sur les nominations aux postes de Vice-Président et de Rapporteur du SBSTA seraient menées par la Présidence de la CdP/RdP.

QUESTIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE: La Présidente du SBSTA Wojtal a rappelé que deux ateliers portant sur ce point de l'ordre du jour se tiendraient au cours de la réunion. Les consultations informelles seront co-facilitées par Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland) et Peter Iversen (Danemark). L'ARGENTINE a demandé des éclaircissements sur la portée de ces consultations. La Présidente du SBSTA Wojtal a expliqué qu'elles n'influenceraient pas le rapport sur ce point à la SBSTA 43.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Combustibles de soute: L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fait rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration de normes et directives pour atténuer les émissions imputables aux avions et sur les activités connexes de renforcement des capacités, y compris les ateliers régionaux. L'Organisation maritime internationale (OMI) a annoncé que son Comité de la protection du milieu marin a adopté les modifications apportées aux directives sur l'efficacité énergétique. La déléguée a fait remarquer les améliorations actuelles en matière d'efficacité énergétique des navires.

L'Argentine, s'exprimant au nom d'un certain nombre de pays en développement, a mis l'accent sur le rôle des transports aériens et maritimes dans le commerce et a souligné que les mesures de riposte aux changements climatiques relevant du Protocole de Kyoto devraient respecter le principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD), et s'est opposée aux restrictions commerciales déguisées et aux mesures unilatérales.

Le JAPON a déclaré que l'application du principe de RCMD n'est pas adapté à l'aviation internationale. L'UNION EUROPÉENNE a exprimé son soutien à l'élaboration d'un mécanisme mondial solide chargé de traiter des émissions imputables à l'aviation. La Présidente du SBSTA Wojtal consultera les Parties intéressées.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: Le Secrétariat de la CCNUCC a présenté deux documents soulignant l'engagement du Secrétariat avec d'autres organisations internationales et parties prenantes (UNFCCC/SBSTA/2015/INF.3 et Corr.1). La Présidente du SBSTA Wojtal consultera les Parties intéressées.

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR: Les points et sous-points de l'ordre du jour suivants ont été brièvement examinés et transmis aux groupes de contact:

- impact des mesures de riposte mises en œuvre, à examiner conjointement avec le SBI;
- principes méthodologiques concernant les activités liées à la REDD+;
- examen de la période 2013-2015, à examiner conjointement avec le SBI; et
- les sous-points sur les questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto, notamment: les incidences de l'application des Décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des Articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto; les critères de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux Parties visées à l'Annexe I de la Convention qui n'ont pas d'engagement chiffré en matière de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement; et la clarification du libellé de la section G (Article 3.7 ter) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.

D'autres points seront examinés au cours des consultations informelles:



- le sous-point des questions méthodologiques relevant de la Convention portant sur les paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO2 des
- le sous-point des questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto portant sur les incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du MDP;
- tous les sous points des mécanismes de marché et autres relevant de la Convention; et

la recherche et l'observation systématique.

La Présidente du SBSTA Wojtal a proposé, et le SBSTA a accepté, de mener des consultations avec les Parties intéressées sur: le sous-point des questions méthodologiques relevant de la Convention portant sur les méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'Annexe I de la Convention; le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (PTN); et les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.

DÉCLARATION D'ÔUVERTURE: L'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, a souligné l'importance d'accorder une attention égale à l'ensemble des points de l'ordre du jour du SBSTA et de conclure les travaux sur la REDD+. La déléguée a souligné que l'agriculture détient un rôle particulier dans les pays en développement et elle a mis l'accent sur la nécessité de prendre pleinement en compte les inquiétudes des pays en développement en ce qui concerne les incidences des mesures de

Le représentant du Mexique, s'exprimant au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement (EIG), a mis l'accent sur le PTN, la REDD+, et la communication des données sur le financement de l'action climatique, en ajoutant qu'il attend avec impatience la conclusion de l'examen de la période 2013-2015.

L'UNION EUROPEENNE a accueilli avec satisfaction le rapport du dialogue structuré entre experts (DSE) et a souligné la nécessité de parachever des conclusions significatives sur l'examen de la période 2013-2015 en vue d'éclairer le processus de l'ADP. La déléguée a mis l'accent sur les questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto, et a salué les travaux de l'OACI et de l'OMI, en les encourageant à redoubler leurs efforts.

L'Australie, au nom du GROUPE COMPOSITE, a salué les efforts continus de la REDD+ et attend avec impatience la conclusion de toutes les questions en suspens relevant de ce point de l'ordre du jour, et se réjouit de s'engager dans des

consultations informelles sur l'agriculture

Le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAIN, soutenu par le Guatemala, l'AILAC et le Panama s'exprimant au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, a souligné l'importance d'accomplir des progrès sur les avantages non liés au carbone et les systèmes d'information relatifs aux garanties de la REDD+. Le délégué a mis l'accent sur l'importance de l'agriculture pour les pays africains et l'urgence de l'action sur les incidences des mesures de riposte. Il a également demandé expressément, avec le soutien de l'AILAC, la ratification rapide de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, soutenues par l'AILAC et l'Angola s'exprimant au nom des PMA, ont fait observer que l'examen de la période 2013-2015 souligne l'inadéquation de la limite de 2°C, en ajoutant qu'une limite de 1.5°C est encore

faisable mais que l'opportunité d'agir se restreint.

Le GIEC a fait rapport sur la diffusion du RE5, en notant qu'il représente l'évaluation du changement climatique la plus exhaustive jamais entreprise. L'Organisation météorologique mondiale a souligné la nécessité d'une meilleure coordination entre les divers acteurs afin d'aider les communautés à s'adapter aux phénomènes climatiques extrêmes. L'ONU-Océans a fait rapport sur ses activités en matière de compréhension des effets des changements climatiques sur le milieu marin.

Le groupe des PEUPLES AUTOCHTONES ont recommandé: une approche fondée sur les droits dans l'accord de 2015; des orientations supplémentaires sur les systèmes d'information relatifs aux garanties de la REDD+; des orientations sur les avantages de la REDD+ non liés au carbone; et la reconnaissance du rôle des savoirs traditionnels dans les systèmes d'alerte rapide

et l'agriculture. Le groupe FEMMES ET GENRE a demandé la conception d'instruments pouvant être utilisés par les femmes, en soulignant l'importance des connaissances traditionnelles et le

respect des droits humains.

Le Réseau Action Climat, au nom des ONG ENVIRONNEMENTALES (ONGE): a appelé les gouvernements à éliminer progressivement toutes les émissions de combustibles fossiles dès que possible; a demandé des orientations supplémentaires sur la REDD+; et a demandé d'éviter le risque de non respect des garanties de la REDD+. Climate Justice Now!, au nom des ONGE, a souligné que l'échange des droits d'émission de carbone n'a pas abouti à de réelles réductions des émissions, et a appelé les pollueurs à payer le prix réel de leurs émissions.

PLENIERE D'OUVERTURE DU SBI

Lundi 1er juin, le Président du SBI Amena Yauvoli (Fidji) a ouvert la session, en indiquant la nécessité de produire des résultats sur les questions critiques qui éclaireront l'ADP, notamment l'examen de la période 2013-2015 et les impacts des mesures de riposte.

Les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/SBI/2015/1) avec le point en suspens sur les informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I, et ont accepté l'organisation des travaux telle que présentée.

Session du Groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus du Rapport d'évaluation indépendante (REI): Les Parties ont pris note des informations fournies par le Président du SBI Yauvoli, qui présidera également la session de deux jours sur l'évaluation multilatérale.

NOTIFICATION ET EXAMEN CONCERNANT LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: État de la situation concernant la présentation des 6e communications nationales (CN) et des 1ers rapports biennaux (RB): Le Président du SBI Yauvoli a proposé de prendre note des informations présentées dans le document

FCCC/SBI/2015/INF.3, ce que les Parties ont accepté.
NOTIFICATION PAR LES PARTIES NON VISÉES L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Fourniture d'un appui financier et technique: Le SBI a examiné les informations présentées dans le rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (FCCC/SBI/2015/INF.7). Des consultations informelles seront co-facilitées par Ann Gann (Singapour) et Helen Plume (Nouvelle-Zélande).

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA: Le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (GPMA) Batu Krishna Uprety (Népal) a présenté un rapport oral sur les travaux du GPMA (FCCC/SBI/2015/6,7,8 et MISC.2). Des consultations informelles seront co-facilitées par Mamadou Honadia (Burkina Faso) et un co-facilitateur issu d'une Partie visée à l'Annexe I.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION (PNA): Le Co-Président du Comité de l'adaptation Juan Hoffmeister (Bolivie) a fait un point oral conformément au mandat défini dans la Décision 3/CP.20 paragraphe 11 (FCCC/SBI/2015/INF.6). Des consultations informelles seront co-facilitées par Mamadou Honadia (Burkina Faso) et Beth Lavender (Canada)

PROGRAMME STRATÉGIQUE DE POZNAN SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES: Le Président du SBI Yauvoli a invité les Parties à examiner le rapport du FEM sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies (FCCC/SBI/2015/INF.4) et le rapport préliminaire du Comité exécutif de la technologie (CET) sur l'évaluation du programme (FCCC/SBI/2015/INF.5). Des consultations informelles seront co-facilitées par Carlos Fuller (Belize) et Elfriede More (Autriche)

IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE: Forum et programme de travail: Un groupe de contact commun au SBI et au SBSTA co-présidé par la Présidente du SBSTA Wojtal et le Président du SBI Yauvoli a été créé. Le Président du SBI Yauvoli a fait savoir que les sous-points sur les Questions relatives à l'Article 3.14 du Protocole de Kyoto (incidences néfastes) et les Progrès accomplis dans l'application de la Décision 1/CP.10 (programme de travail de Buenos Aires) seront examinés conjointement au sein du forum sur les mesures de riposte. Le Président du SBI Yauvoli convoquera des consultations informelles avec les Parties intéressées sur la manière d'aborder ces points selon les besoins. Les consultations



conjointes SBI/SBSTA sur les Articles 3.14 et 2.3 (mesures de riposte) du Protocole de Kyoto seront convoquées par la Présidente du SBSTA Wojtal.

ÉGALITÉ DES SEXÉS DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Le Secrétariat a présenté un rapport oral sur seş politiques relatives au genre.

DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES: La France, à la future Présidence de la CdP 21/RdP 11, a annoncé que des informations logistiques sur la CdP 21/RdP 11 seraient fournies.

QUÉSTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Budget -programme pour l'exercice biennal 2016-2017: La Secrétaire exécutive de la CCNUCC Christiana Figueres a présenté le sous-point (FCCC/SBI/2015/3 et Adds. 1-3). Elle a attiré l'attention sur les besoins découlant, entre autres, de la mise en œuvre de la MRV et de l'appui institutionnel en faveur de l'adaptation, et sur les besoins financiers du Fonds d'affection spéciale pour la participation au processus de la CCNUCC. Le Président du SBI Yauvoli présidera un groupe de contact sur ce sous-point, et un groupe secondaire facilité par Dmitar Nikov (France) examinera les questions relatives au relevé international des transactions (FCCC/SBI/2015/3/Add.3).

Examen continu des fonctions et activités du Secrétariat: Le Président du SBI Yauvoli a indiqué qu'aucun rapport n'a été présenté pour examen et qu'aucune contribution n'a été reçue au sujet de ce sous-point. Ce sous-point sera examiné à la SBI 44.

Application de l'accord de siège: Un représentant du gouvernement hôte a fait une présentation sur la nouvelle infrastructure de réunions de la CCNUCC à Bonn. Le Président du SBI Yauvoli préparera un projet de conclusions avec l'aide du Secrétariat et en consultation avec les Parties intéressées par cette question

QUESTIONS DIVERSES: Les PALAOS ont demandé des rapports d'étape sur l'état d'avancement des nominations des membres du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, et sur la troisième évaluation du Conseil du Fonds pour l'adaptation, en déplorant que ces points ne figurent pas à l'ordre du jour de la SBI 42.

Le Président du ŠBI Yauvoli consultera les Parties intéressées sur cette question.

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR: L'examen de la période 2013-2015 a été brièvement examiné et transmis à un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA.

Les points et sous-points suivants de l'ordre du jour ont été transmis aux consultations informelles:

- les sous-points relevant de la notification et de l'examen concernant les Parties visées à l'Annexe I de la Convention, notamment la compilation-synthèse des 6e CN et des 1ers RB, la révision des Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I, Partie II, et les résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015);
- l'ensemble des sous-points sur les questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto;
- le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto; et
- l'Article 6 de la Convention(éducation, formation et sensibilisation du public).

Le Président du SBI Yauvoli préparera un projet de conclusions sur le sous-point relatif à l'exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015 dans le cadre du point sur les questions administratives, financières et institutionnelles.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE: L'Afrique du Sud, au nom du G-77/CHINE, a souligné, entre autres: l'accélération des travaux à accomplir dans le cadre du SBI d'ici 2020; la mise en œuvre du processus des PNA et l'élargissement du mandat du GPMA; la conclusion des nominations au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages d'ici la fin des SB 42; et la mise en place d'arrangements institutionnels pour le renforcement des capacités.

L'Australie, au nom du GROUPE COMPOSITE, a mis l'accent sur l'examen de la période 2013-2015, l'adaptation, les MDI et le genre. Le délégué s'est également réjoui de la deuxième session de l'évaluation multilatérale (EM) et s'est dit préoccupé par le faible nombre de BR présentés.

Le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAIN, a indiqué qu'il attendait que les questions demandant des décisions à Paris soient parachevées à Bonn, et a espéré que le Comité de l'adaptation et le GPMA déterminent, en collaboration avec le FVC, la manière d'apporter un soutien aux pays en développement pour accéder au financement du FVC destiné aux PNA.

Le République de Corée, au nom de l'EIG, a souligné l'importance de la notification et de l'examen concernant les Parties visées et non visées à l'Annexe I, et a appelé la CdP à passer à des cycles biennaux.

Indiquant les progrès accomplis par les PMA concernant les Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, l'Angola, au nom des PMA, a souligné le rôle du GPMA dans l'apport de soutien et a déploré le manque de financement du Fonds pour les PMA. La déléguée a demandé que la limité de 1.5°C soit « ancrée » dans le nouvel accord.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, ont suggéré que les conclusions de l'examen de la période 2013-2015 mettent en évidence le fait que le concept de « garde-fou », qui implique une limite de réchauffement garantissant une protection totale contre les interférences anthropiques, est inapproprié, en demandant de repousser la « ligne de défense » le plus bas possible. Le délégué a également déclaré que l'AOSIS s'est engagée à améliorer l'intégrité environnementale du MDP et de la mise en œuvre conjointe.

L'UNION EUROPÉENNE s'est réjouie de l'EM comme étant une opportunité importante de se montrer transparent, et a mis l'accent sur: le budget de l'exercice biennal du Secrétariat; le MDP et la mise en œuvre conjointe, y compris leur réforme; et le renforcement du processus des PNA et du GPMA.

De nombreux délégués ont souligné l'importance du transfert de technologies en faveur des pays en développement, de l'importance du rapport final du DSE sur l'examen de la période 2013-2015, et de l'engagement envers l'autonomisation des femmes et la contribution à l'atelier de session sur la politique climatique tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Le groupe des PEUPLES AUTOCHTONES a appelé à la protection des droits des peuples autochtones, à la sauvegarde des savoirs traditionnels et à la garantie de la participation des peuples autochtones dans la planification de l'atténuation et de l'adaptation. Le groupe FEMMES ET GENRE a déclaré que le programme de travail de Lima sur le genre soutiendra une action efficace et équitable en matière de changements climatiques.

Les ONG DE LA JEUNESSSE se sont déclarées préoccupées par le manque d'implication de la société civile dans le processus de l'EM et ont appelé le SBI à mettre à disposition le rapport de synthèse de l'analyse technique menée dans le cadre de l'ICA. Les ONGE ont souligné l'importance de l'élimination progressive de l'ensemble des subventions relatives aux combustibles fossiles et de l'introduction progressive des énergies renouvelables d'ici 2050, et ont déploré le manque d'ambition des pays visés à l'Annexe I pour la période antérieure à 2020.

DANS LES COULOIRS

Alors que les délégués se réunissaient pour la première fois dans le tout nouveau Centre de conférence international de Bonn, en construction depuis presque dix ans, beaucoup ont ressenti la pression de conclure « les travaux d'élaboration » du texte de l'accord de Paris. Certains participants ont cependant fait part de leur inquiétude concernant le fait que de nombreuses réunions précédant la Conférence de Bonn sur les changements climatiques ont été « difficiles » voire « très difficiles ». D'autres ont fait observer que le fait de travailler tout au long de la journée au sein de deux groupes de négociation parallèles dans le cadre de l'ADP demande beaucoup de travail de terrain aux petites délégations.

Alors que les délégués se préparaient à participer aux discussions modérées de la soirée sur les parties du texte de négociation de 90 pages, un observateur chevronné a fait remarquer la nécessité de s'attaquer à ce mastodonte « pièce par pièce ». De nombreux délégués se demandaient toutefois si le processus pourrait s'accélérer suffisamment pour accomplir cette tâche difficile à temps pour la Conférence de Paris sur les changements climatiques.